

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Date de la convocation : 3 octobre 2017



**N° 17.10.09.25**

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** :

Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES  
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH  
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER  
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS  
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

## **Vie culturelle**

### **DENOMINATIONS**

#### **DES BATIMENTS, EQUIPEMENTS MUNICIPIAUX ET RONDS-POINTS**

**Rapporteur : Monsieur Laurent ROESCH**

**Monsieur Laurent ROESCH, Adjoint délégué à la Culture, à l'évènementiel et au patrimoine, rapporteur,** rappelle à l'assemblée que depuis la loi du 2 mars 1982, relative à la liberté des communes, la dénomination des voies et édifices publics relève exclusivement de la compétence des communes et est adoptée par délibération du Conseil Municipal (article L. 2121-29 du CGCT).

Outre la procédure politico-administrative, la dénomination des édifices, des rues ou des espaces publics est un hommage public réservé aux personnalités qui se sont illustrées par des « services

*exceptionnels rendus à l'Etat ou à leur cité ou par la contribution éminente au développement de la science, des arts ou des lettres ».*

Nommer est donc un acte primordial qui permet donner du sens et constitue une garantie contre l'oubli. C'est dans cet esprit qu'est proposée la campagne de dénomination 2017.

Celle-ci fait suite aux précédentes campagnes opérées depuis 2014 avec notamment la dénomination du Parvis des droits de l'homme, de l'école Nelson MANDELA, des ronds-points Martin LUTHER KING et Simone de BEAUVOIR.

La municipalité souhaite continuer à placer les **valeurs humanistes et la défense des droits fondamentaux des êtres humains** au cœur des choix de ces dénominations de lieux. Elle souhaite en outre mettre en avant le rôle tout à fait déterminant des **femmes au cours de l'histoire**.

Il est donc fait le choix que la Ville de JUVIGNAC rende hommage à des personnalités qui, à travers leur parcours humaniste, ont marqué leur époque en favorisant par exemple le dialogue et l'amitié entre les peuples (Joséphine BAKER, Mahatma GANDHI), les droits des hommes et des femmes (Olympe de GOUGES, Eleanor ROOSEVELT, Alice MILLIAT, Suzanne LENGLEN), les découvertes scientifiques et les arts (Galilée, Nadia et Lili BOULANGER, Rosa BONHEUR), la construction européenne (Simone VEIL, Alcide de GASPERI) et la résistance face à l'Allemagne nazie (Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Germaine TILLION, Lucie AUBRAC, Joséphine BAKER).

Les bâtiments et/ou équipement communaux et ronds-points et concernés par la campagne de nomination 2017 est la suivante :

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS	
<i>Dénomination actuelle</i>	<i>Dénomination proposée</i>
Domaine Municipal de COURPOUYRAN	Domaine Municipal du <b>PERRET</b>
Groupe scolaire des GARRIGUES	Groupe scolaire des GARRIGUES <b>Simone VEIL</b>
Groupe scolaire de FONTCAUDE	Groupe scolaire des FONTCAUDE <b>Lucie AUBRAC</b>
Centre de Loisirs	Centre de loisirs <b>Nelson MANDELA</b>
Ecole Municipale de Musique	Ecole Municipale de Musique <b>Nadia et Lili BOULANGER</b>
Stade de COURPOUYRAN	Stade municipal <b>Alice MILLIAT</b>
Terrains municipaux de tennis	Terrains municipaux <b>Suzanne LENGLEN</b>
Cimetière	Cimetière municipal de <b>COURPOUYRAN</b>
Futur espace municipal BAZILLE (espace polyvalent)	Salle <b>Rosa BONHEUR</b>
Futur espace municipal de l'ORT (salle de danse)	Salle <b>Joséphine BAKER</b>
Futur espace municipal des solidarités - place du Soleil	Espace des Solidarités <b>Claude LEVI -STRAUSS</b>

RONDS-POINTS	
<i>Quartier des CONSTELLATIONS</i>	<i>Dénomination proposée</i>
Rond-point sur la "Voie Lactée"	Rond-point GALILEE
<i>Avenue de FONTCAUDE</i>	
<i>Pour mémoire Rond-point Jean MONNET</i>	-
<i>Pour mémoire Rond-point Martin LUTHER KING</i>	-
Rond -point au droit de quelques commerces	Rond-point Olympe de GOUGES
Rond -point au niveau du Dôme, au "haut" du Martinet	Rond-point Mahatma GANDHI
Rond -point au "bas" du Martinet	Rond-point Eleanor ROOSEVELT
<i>Secteur de BRICORAMA - rue des terres du Sud</i>	
Rond-point du "bas" de la rue des Terres du Sud	Rond-point Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ
Rond-point du "haut" de la rue des Terres du Sud	Rond-point Germaine TILLION
<i>Secteur INTERMARCHE - route de ST Georges d'Orques</i>	
Rond-point ovale devant l'entre d'INTERMARCHE et de MAC DAN	Rond-point Alcide de GASPERI

### IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

Vu l'avis des représentants des parents d'élèves des écoles de FONTCAUDE et GARRIGUES,  
respectivement invités à retenir par mis deux propositions le nom de « leur » école ;

**D'APPROUVER** la liste des dénominations 2017 telle que définie ci-dessus ;

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur ROESCH à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 18/10/2017  
et publication le 27/10/2017



Le Maire,

